

SERVICE D'URGENCE PEDIATRIQUE Service national				
<b>Typologie</b> <i>Loi hospitalière 8.03.2018 Art.4 (2)</i>	Service hospitalier prenant en charge des patients mais ne disposant pas de lit hospitalier. Service national			
<b>Définition</b> <i>Loi hospitalière 8.03.2018 Annexe 2</i>	<p>Un service tenu d'accueillir tout enfant ou adolescent âgé de 0 à 16 ans et, le cas échéant jusqu'à 18 ans en situation d'urgence qui s'y présente spontanément ou qui lui est adressé, et organisé de manière à permettre une prise en charge spécifique adaptée à leur âge et à leur état de santé 24h/24 et 7j/7. L'organisation du service favorise la présence des proches, notamment des parents de l'enfant ou de l'adolescent lors de sa prise en charge. Il doit assurer l'observation, les soins, la surveillance de l'enfant ou de l'adolescent et le cas échéant sa prise en charge diagnostique et thérapeutique jusqu'à son orientation vers la structure adéquate. L'orientation du patient vers une autre structure de prise en charge se fait selon des procédures préalablement définies ; l'orientation vers un autre établissement fait l'objet d'une convention entre les établissements concernés, précisant les modalités et les critères de transfert entre les deux établissements.</p> <p>Le service d'urgence pédiatrique travaille en lien étroit avec les services de secours et les maisons médicales et dispose d'un accès à un service d'imagerie médicale disposant de compétences pédiatriques, à un service de pédiatrie spécialisée, à un plateau technique de chirurgie pédiatrique et à un service de soins intensifs pédiatriques établis sur le même site. Les critères et les modalités de transfert des patients vers ces services sont précisés et portés à la connaissance du personnel de l'établissement.</p>			
<b>Niveau national</b>		<b>Planification</b> <i>(Loi hospitalière 8.03.2018 Annexe 2)</i>	<b>Autorisations</b> <i>01.01.2019</i>	<b>Situation au 1.07.2021</b>
→ CHL-Kannerklinik	Services Antennes	1 service /	1 service /	1 service /
	Nombre de lits du service national	Service sans lit	4 lits portes	3 lits portes*

\*Le déploiement de la totalité des lits autorisés dépend de l'avancement des travaux d'extension.